

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 11

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

...

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2025 À 19H00**

Date de convocation : 18 mars 2025

Secrétaire de séance : Dominique KEMPF

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 du mois de mars à 19h00, les membres du conseil municipal de NIEDERMORSCHWIHR se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil, sur invitation qui leur a été adressée le 18 mars 2025 par le maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- M BERNARD Daniel
- M HABLITZ Christophe
- M KUNTZMANN Aimé
- M SCHMIDT Jean-François
- M KRANZER Thierry
- Mme FICHTLER Audrey
- Mme LEROUGE Laureen
- Mme MATTER Rosetta
- Mme MARCHAL Claudia
- Mme MILLION-HUNCKLER Catherine
- M WEINZORN Claude

Etaient excusés et ont donné procuration

- M LAMEY Jean-Luc a donné procuration à M. KUNTZMANN Aimé
- M ROY Ludovic a donné procuration à M BERNARD Daniel

Etaient excusés sans donner procuration

- M BOXLER Jean
- M FERBER Bruno

Secrétaire de séance désignée

Madame KEMPF Dominique, secrétaire générale de mairie

Secrétaire de séance auxiliaire désignée :

./.

A l'ouverture de la séance, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et constate la présence de 11 conseillers et 2 procurations, soit 13 conseillers présents ou représentés. Le quorum est atteint.

L'ordre du jour était le suivant :

Ouverture de séance

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024
3. Recensement de la population
4. Communications

Affaires financières

5. ACVN : Fête Saint Wendelin 2024 - Demande de subvention
6. Conseil de Fabrique : Nouvelle sonorisation – Demande de subvention
7. Assemblée Générale Clochers Tors d'Europe – Demande de financement
8. Programme de travaux forestiers 2025
9. Taux de fiscalité 2025
10. Compte financier unique 2024
11. Affectation des résultats 2024
12. Budget primitif 2025

Ressources Humaines

13. Mouvements de personnels
14. Prévoyance : Participation marché public du CDG68

Divers

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE : 01/2025

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Conformément à l'article L2121-15 créé par la [Loi 96-142 1996-02-21 du 24 février 1996](#), le conseil municipal nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal en son sein.

Le conseil municipal peut désigner un secrétaire auxiliaire, qui est en général, l'agent chargé de l'administration (Secrétaire de Mairie).

Monsieur le maire propose la candidature de madame Dominique KEMPF.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

1. DESIGNER madame Dominique KEMPF, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.
2. PREND ACTE qu'il n'est pas désigné de secrétaire de séance auxiliaire.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024 : 02/2025

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2024 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil, le 18 décembre 2024.

Aucune observation n'est enregistrée à ce jour.

**Aucune observation n'ayant été formulée à ce jour,
le procès-verbal du 17 décembre 2024 est approuvé.**

3. RECENSEMENT DE LA POPULATION : 03/2025

Ce point est présenté par monsieur le maire.

La campagne de recensement de la population s'est déroulée du 16 janvier au 15 février 2025.

470 habitants ont été recensés.

Sur les 299 adresses d'habitation recensées, il ressort :

- 237 résidences principales
- 002 logements occasionnels
- 035 résidences secondaires
- 025 logements vacants

Monsieur le maire commente le résultat de l'enquête.

Le recensement dénombre une perte d'une centaine d'habitants, ce qui représentera une diminution des attributions et autres dotations financières de l'Etat (dont la DGF).

Monsieur le maire ne peut que regretter que la Commune de NIEDERMORSCHWIHR présente ce résultat.

Le peu d'emprise ou de capacité foncière ainsi que le manque d'immeubles collectifs sont mis en évidence.

Par ailleurs, les locations saisonnières se sont multipliées dans le village centre, fortement prisé par les touristes. On peut donc constater un fort déséquilibre entre l'offre et la demande de logements

Ainsi, l'accès aux logements pour de potentiels habitants à l'année est fortement perturbé.

La possibilité de contraindre le nombre de nuitées sur le ban communal étant également d'actualité, il sera proposé de mener une réflexion concernant les autorisations de transformation des bâtiments existants (exemple grange) en gîtes et autres meublés de tourisme.

Monsieur le maire rappelle que certaines villes ont décidé de limiter le nombre de nuitées maximum annuelles entre 60 et 120. Un texte législatif souvent appelé "loi anti-Airbnb ou Anti-Abritel" a été voté en 2019 à ce sujet par le gouvernement et adopté par l'assemblée nationale récemment.

4. COMMUNICATIONS : 04/2025

4.1. Feux zone de chantier rue des Trois Epis

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Les travaux concernant le 70 rue des Trois Epis ont nécessité l'installation d'un feu tricolore alternatif.

Lors de ce temps d'utilisation, la circulation était plus fluide et moins accidentogène.

Nombre de retours positifs ont été relayés en mairie ainsi qu'auprès des élus.

A l'issue des deux mois d'installation précaire, ce feu a été déposé au grand regret d'usagers de cette route.

En effet, l'effet d'engorgement et de vitesse excessive est à nouveau constaté.

Le réamorçage de l'étude VIALIS est rendue nécessaire pour la sécurisation de cet axe au vu de sa dangerosité et une optimisation de circulation (bus, camions, cyclistes, automobilistes, ...)

Monsieur le conseiller Thierry KRANZER profite de ce point pour rendre les élus attentifs au fait que les travaux de rénovation situés dans le périmètre des ABF peuvent être subventionnés à hauteur de 20% par la Région Grand Est et 20% par la CeA.

4.2 Fête des Aînés : planning de présence

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Il est rappelé que la fête des séniors se déroulera le dimanche 06 avril prochain à partir de 11h30.

Le délai de réponse est fixé au vendredi 28 mars prochain.

On dénombre 40 personnes âgées déjà inscrites.

Monsieur le maire fait un rapide tour de table pour les inscriptions des conseillers ainsi que pour le service.

4.3. Clochers Tors d'Europe : modification lieu de l'AG et participation des élus

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Il est rappelé que les festivités « Clochers Tors d'Europe » se dérouleront du vendredi 13 au dimanche 15 juin 2025 inclus.

On dénombre déjà plus de 80 participants.

Principaux axes :

- Vendredi 13/06 : Accueil des participants à la salle Vogésia
- Samedi 14/06 matin : Assemblée Générale
- Samedi 14/06 après-midi : Visite du ban et des caves
- Samedi 14/06 matin : Soirée de gala à l'Espace Rive Droite
- Dimanche 15/06 : Brunch à la salle Vogésia

Monsieur le maire fait part de son mécontentement à l'assemblée présente quant à l'annulation par les pères Rédemptoristes de la salle prévue à Notre Dame des Trois Epis.

En effet, celle-ci n'est finalement plus disponible en raison de la cérémonie d'ordination sacerdotale de deux prêtres.

Une solution alternative a été trouvée et monsieur le maire tient ici à remercier monsieur le maire de TURCKHEIM pour la mise à disposition, à titre gracieux, de l'Espace Rive Droite.

4.4. Projet parking cimetière

Ce point est présenté par monsieur le maire.

L'acte d'acquisition du terrain « Mathieu HABLITZ » (pointe angle rue de l'Eglise/route de Turckheim) a été signé en décembre 2024.

Le montant de la transaction s'est élevé à :

- 20 000,00 € (parcelle)
- 1 148,46 € (honoraires)

Une réunion de concertation avec les services de la CeA, Colmar Agglomération ainsi que la municipalité est fixée au mardi 06 mai 2025 à 16h00 en mairie puis sur site.

Cette réunion préparatoire permettra d'engager l'étude de faisabilité et de réaménagement de la place.

5. ACVN : FÊTE SAINT WENDELIN 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION : 05/2025

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Madame Catherine MILLION-HUNCKLER ne participe ni au débat ni au vote, en sa qualité de vice-présidente de l'ACVN.

L'édition 2024 de la Fête Saint Wendelin s'est soldée par un déficit de 725 euros, dû notamment à :

- une forte baisse de fréquentation issue du télescopage avec le scrutin des élections législatives
- la non-perception des subventions 2024 de Colmar Agglomération et de la Commune de Niedermorschwihr.

L'Association « les Amis du Clocher Vrillé de Niedermorschwihr » sollicite le conseil municipal pour le versement d'une subvention de 400 €.

Entendu les explications du Maire ;

**APRÈS DEBAT,
LE CONSEIL MUNICIPAL
PAR 12 VOIX POUR**

(Madame Catherine MILLION-HUNCKLER ne participant ni au débat ni au vote)

- 1. APPROUVE** le versement d'une subvention à l'association « les Amis du Clocher Vrillé de Niedermorschwihr » pour un montant de 400 € (quatre cents euros) ;
- 2. DIT** que ce montant sera inscrit au Budget Primitif 2025 - section de fonctionnement en dépenses à l'article 65748 « subventions aux autres personnes de droit privé » ;
- 3. CHARGE** le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

6. CONSEIL DE FABRIQUE : NOUVELLE SONORISATION – DEMANDE DE SUBVENTION : 06/2025

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Le programme de rénovation intérieure de l'église Saint Gall, engagé depuis 2018 est achevé et offre désormais aux visiteurs et aux paroissiens, un splendide espace intérieur.

Il reste néanmoins un souci récurrent de sonorité dû au vieillissement latent de l'équipement de sonorisation.

Son remplacement permettra, en outre, d'intégrer un système en faveur des malentendants qui pourrait couvrir jusqu'à 200 m2 (soit le quart de la nef existante).

Selon les offres reçues, la charge financière prévisionnelle s'élèverait à 21 677 € TTC soit 18 064,16 € HT.

Le Conseil de Fabrique, étant en recherches de financement, sollicite le conseil municipal pour le versement d'une subvention de 1 850 € (soit 8,53% du montant).

Monsieur le maire profite de ce point pour indiquer que le dossier « étude de la rénovation de l'orgue » est relancé auprès de l'expert organologue Christian LUTZ.

Entendu les explications du Maire ;

**APRÈS DEBAT,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

- 1. APPROUVE le versement d'une subvention au Conseil de Fabrique pour un montant de 1 850 € (mille huit cent cinquante euros) ;**
- 2. DIT que ce montant sera inscrit au Budget Primitif 2025 - section de fonctionnement en dépenses à l'article 65748 « subventions aux autres personnes de droit privé » ;**
- 3. CHARGE le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CLOCHERS TORS D'EUROPE – DEMANDE DE FINANCEMENT : 07/2025

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Madame Catherine MILLION-HUNCKLER ne participe ni au débat ni au vote, en sa qualité de vice-présidente de l'ACVN.

Il est rappelé que l'AG des Clochers Tors d'Europe se déroulera à Niedermorschwihr du vendredi 13 au dimanche 15 juin 2025 inclus.

3 réunions préparatoires ont déjà été organisées.

La prochaine réunion est fixée au mardi 15 avril 2025 à 18h30 en mairie.

L'ACVN a proposé un partenariat à la Commune de Niedermorschwihr pour le financement de cette manifestation d'envergure.

L'hébergement est à l'entière charge des participants et est confiée en gestion à l'ACVN.

Les différentes étapes de ces 3 jours (accueil, AG, déjeuner, dîner de gala, animations et visites, locations de tentes, cadeaux d'accueil, ...) seront à la charge de l'ACVN et de la Commune de Niedermorschwihr.

Le budget prévisionnel net à prendre en charge par les deux parties s'élèverait entre 35 000 et 40 000 € (soit entre 17 500 € et 20 000 € pour la Commune).

L'ACVN a ouvert un compte dédié auprès de la CCM du Florimont à Ingersheim, pour permettre le paiement des dépenses déjà inhérentes à l'organisation de l'AG de juin prochain. Le trésorier de l'association sollicite le conseil municipal pour une avance financière à hauteur de 10 000 € sur la participation globale.

Entendu les explications du Maire ;

**APRÈS DEBAT,
LE CONSEIL MUNICIPAL
PAR 12 VOIX POUR**

(Madame Catherine MILLION-HUNCKLER ne participant ni au débat ni au vote)

- 1. APPROUVE le versement d'un acompte financier d'un montant de 8 000 € (huit mille euros) aux fins de permettre le paiement des premières dépenses à engager pour l'Assemblée Générale des Clochers Tors d'Europe ;**
- 2. DIT que ce montant sera inscrit au Budget Primitif 2025 - section de fonctionnement en dépenses à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »**
- 3. CHARGE le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

8. PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2025 : 08/2025

Monsieur Aimé KUNTZMANN, adjoint au maire délégué aux affaires forestières, présente à l'assemblée l'ensemble du programme des travaux forestiers 2025.

Un débat s'engage également au sujet des travaux d'élargissement à prévoir près de la maison de la chasse.

Ces travaux sont rendus nécessaires pour cause de circulation des grumiers dans la forêt domaniale de NIEDERMORSCHWIHR.

Coût prévisionnel : 4 000 €.

Entendu les explications de l'adjoint au maire ;

**APRÈS DEBAT,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

- 1. APPROUVE l'état d'assiette 2025 portant sur un prévisionnel de 115m³/ha en forêt communale et l'état de l'assiette 2025 portant sur un prévisionnel de 50m³/ha en forêt indivise Niedermorschihr Ingersheim Katzenthal, tel que défini ci-dessous :**

FORET COMMUNALE		
RECETTES		2024
Coupes à façonner	0m3	0.00 €
Coupes en vente sur pied	420m3	5 270.00 €
	Total général HT	5 270.00 €
DEPENSES		2024
Honoraires ONF	Forfait	800.00 €

Sous total honoraires sur travaux patrimoniaux		800.00 €
Travaux patrimoniaux	Parcelles 10a-4a-14a	3 565.00 €
Sous total Travaux patrimoniaux		3 565.00 €
Entretien parcellaire	Parcelles 10-14a	1 130.00 €
Travaux de plantation (plants de cèdre)	Parcelle 4a	240.00 €
Travaux sylvicoles	Parcelle 4a	390.00 €
Protection contre le gibier	Parcelle 4a	470.00 €
Travaux d'infrastructure	Réseau	2 010.00 €
Mesures de sécurisation du public	Diverses parcelles	260.00 €
Travaux divers	Parcelles diverses	130.00 €
Sous total programme d'actions		4 630.00 €
Total général HT		8 995.00€
BILAN (recettes – dépenses)		-3725.00€

FORET INDIVISE NIEDERMORSCHWIHR INGERSHEIM KATZENTHAL		
RECETTES		2023
Coupes à façonner	0m ³	0.00 €
Coupes en vente sur pied	516m ³	13 050€ HT
Total général HT		13 050.00 €
DEPENSES		2024
Travaux patrimoniaux		2 570.00 €
Sous total Travaux patrimoniaux		2 570,00 €
Honoraires ONF	Forfait	600.00€
Sous total honoraires sur Travaux patrimoniaux		600,00 €
Entretien parcellaire	Parcelle ka	580.00 €
Entretien des renvois d'eau	10km	2 200.00 €
Entretiens pistes	6km	
Mesures de sécurisation des chantiers	Diverses parcelles	390.00 €
Mesures de sécurisation des lots de bois de chauffage	Forfait	160.00 €
Sous total programme d'actions		3 330,00 €
Total général (HT)		6 500,00 €
BILAN (recettes – dépenses)		6 550.00€

2. CHARGE le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

9. TAUX DE FISCALITÉ 2025 : 09/2025

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Chaque année, les communes votent les taux des impôts locaux qu'ils perçoivent :

- taxe d'habitation (TH) ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ;

La date limite du vote des taux de fiscalité locale est fixée au 15 avril 2025.

Les bases fournies par les services de l'État au 17 mars 2025, font état des indications suivantes :

+ 17 923,00 € pour la TFB
+ 820,00 € pour la TFNB
- 24 175,00 € pour la TH

Soit un produit fiscal attendu de 256 138,00 € issu de ces bases prévisionnelles.

Par ailleurs, nous connaissons également le coefficient de revalorisation forfaitaire de la valeur locative des terrains et des locaux d'habitation qui est de 1,017 soit +1,7 % (hors locaux révisés).

Monsieur le maire suggère de ne pas augmenter la pression fiscale pour cette dernière année de mandature 2020-2026, vu la revalorisation de la base. Il est ainsi proposé au conseil municipal de reconduire les taux 2024 pour l'année 2025, à savoir :

Taxe	Taux
Taxe d'habitation	10.76%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	23.69%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	45.00%

Entendu les explications du Maire ;

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**APRÈS DEBAT,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

- 1. DECIDE de ne pas augmenter la pression fiscale des redevables pour l'année 2025 ;**
- 2. DECIDE DE FIXER les taux de fiscalité au titre de l'année 2025, tels que définis ci-dessous**

Taxe	Taux
Taxe d'habitation	10.76%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	23.69%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	45.00%

- 3. CHARGE le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la DDFIP en annexe de la présente délibération.**
- 4. CHARGE le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

Monsieur le maire profite de ce point pour résumer la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui s'est tenue ce mardi 25 mars à 18h00, en présence de madame SCHNEIDER, géomètre.

10. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : 10/2025

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Le I§ de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « *Compte Financier Unique (CFU)* se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget principal de l'exercice 2024 pour lequel le **Compte Financier Unique (CFU)** est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La balance de l'exercice 2024 du budget commune fait apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement de	437 123,36	(002)
↳ Un excédent d'investissement de	114 348,16	(001)
⇒ soit un excédent global de		551 471,52
↳ des RAR de fonctionnement de	0,00	
↳ des RAR d'investissement de	89 831,25	
↳ résultat cumulé d'investissement	204 179,41 €	

Il est précisé que le Résultat Global de Clôture Exercice 2024 représente le solde de l'exécution budgétaire 2024, à savoir les mandats de paiements et titres de recettes réellement émis et liquidés durant l'année.

Solde de l'exercice net = Photo des mandats et titres liquidés en 2024

Solde d'exécution = Photo + résultats 2023 reportés.

Le **Compte Financier Unique (CFU)** est stipulé conforme en tous points entre l'ordonnateur et le comptable public.

Monsieur le maire adresse ses remerciements à madame Laure LAPLAGNE, secrétaire générale de mairie jusqu'au 10 janvier 2025, pour la bonne exécution budgétaire durant ses 4 années de présence.

L'approbation du **Compte Financier Unique (CFU)** est soumise au vote du conseil municipal par monsieur l'adjoint au maire, Christophe HABLITZ, délégué aux finances.

Monsieur le maire quitte la salle durant le vote.

Entendu les explications de l'adjoint au maire ;

**APRÈS DEBAT,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

- 1. CONSTATE** la conformité du **Compte Financier Unique (CFU) 2024** entre les deux parties (ordonnateur/comptable public) ;
- 2. APPROUVE** **Compte Financier Unique (CFU) 2024** ;
- 3. CHARGE** le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

11. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 : 11/2025

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Monsieur le maire rappelle les Résultats 2024 :

La balance de l'exercice 2024 du budget commune fait apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement de	437 123,36	(002)
↳ Un excédent d'investissement de	114 348,16	(001)
⇒ soit un excédent global de		551 471,52
↳ des RAR de fonctionnement de	0,00	
↳ des RAR d'investissement de	89 831,25	
↳ résultat cumulé d'investissement	204 179,41 €	

Vu l'approbation du **Compte Financier Unique (CFU)** et du Résultat de l'exercice 2024 par délibération Point n°10/2025 du 25 mars 2025 ;

Entendu les explications du Maire,

**APRÈS DEBAT,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

1. DECIDE D'AFFECTER les résultats à l'exercice principal 2024, comme suit :

- A la ligne 001, excédent d'investissement reporté, destiné au financement des projets d'investissement du budget primitif de l'exercice 2025, soit la somme de 114 348,16 euros
- A la ligne 002, excédent de fonctionnement reporté, destiné au financement des dépenses de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025, soit la somme de 437 123,36 euros.

2. CHARGE le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

12. BUDGET PRIMITIF 2025 : 10/2025

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Monsieur le maire commente le document « Rapport de rétrospective 2014-2024, Prospective 2025 » adressé aux conseillers, en pièce préparatoire à la présente séance.

Il commente notamment les pages suivantes :

- Page 3/33 : Grandes masses financières
- Page 5/33 – article 2.2 : l'Effet Ciseau
- Page 6/33 : Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement
- Pages 7 et 8/33 : Niveau d'endettement et dette par habitant
- Page 26/33 : Financement de l'investissement

La prudence reste de mise pour les années à venir, au vu des soldes financiers.

La Commission des Finances n'a pu se réunir cette année 2025, en raison du changement de direction administrative.

Monsieur le maire présente, point par point, la maquette budgétaire 2025 à soumettre au vote lors de la présente séance.

Sections	Opérations de l'exercice 2025	Restes à réaliser	Résultat reporté 2024	Cumuls sections 2025
Fonctionnement				
× Dépenses	1 076 523,36	0.00	0.00	1 076 523,36
× Recettes	639 400,00	0.00	437 123,36	1 076 523,36
Sections	Opérations de l'exercice 2025	Restes à réaliser	Résultat reporté 2024	Cumuls sections 2025
Investissement				
× Dépenses	571 379,41	53 416,16	0.00	624 795,57
× Recettes	368 200,00	143 247,41	114 348,16	624 795,57

Les chapitres comptables suivants sont particulièrement précisés :

⇒ 011 « charges à caractère général »

⇒ 012 « charges de personnel »

⇒ 20 « immobilisations incorporelles »

⇒ 23 « immobilisations en cours »

Le projet de budget primitif principal, exercice 2025, résumé ci-dessous, est équilibré en dépenses et recettes, toutes sections confondues :

A noter également que le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions, la possibilité pour le conseil municipal de déléguer au maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012).

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virements de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 et L.5217-10-6 ;

VU la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

VU les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que la Commune a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant le rapport de rétrospective et de prospective envoyé aux élus le 18 mars 2025 ;

Considérant l'approbation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal (délibération n°11/2025 du 25 mars 2025) ;

Le budget primitif principal, exercice 2025, présenté par le Maire, donne les résultats suivants, équilibrés en dépenses et recettes :

Sections	Opérations de l'exercice 2025	Restes à réaliser	Résultat reporté 2024	Cumuls sections 2025
Fonctionnement				
✕ Dépenses	1 076 523,36	0.00	0.00	1 076 523,36
✕ Recettes	639 400,00	0.00	437 123,36	1 076 523,36
Sections	Opérations de l'exercice 2025	Restes à réaliser	Résultat reporté 2024	Cumuls sections 2025
Investissement				
✕ Dépenses	571 379,41	53 416,16	0.00	624 795,57
✕ Recettes	368 200,00	143 247,41	114 348,16	624 795,57

Entendu les explications du Maire ;

**APRÈS DEBAT,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

1. DECIDE D'APPROUVER le budget primitif 2025 au niveau chapitre pour la section d'investissement, sans opérations, et au niveau chapitre pour la section de fonctionnement tel qu'il est résumé ci-dessus ;
2. DECIDE D'APPLIQUER la fongibilité des crédits et autorise le maire à procéder à des virements entre chapitres dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1^{er} janvier 2025, sans attendre une réunion du conseil municipal ;
3. PREND ACTE que le maire rendra compte des virements opérés dès la séance du conseil municipal qui suivra ces opérations ;
4. CHARGE le maire de l'exécution du budget.

13. MOUVEMENTS DE PERSONNEL – 13/2025

Le 10 mars 2025, madame Dominique KEMPF a pris ses fonctions de secrétaire de mairie.

Monsieur le maire invite les conseillers à participer au vin d'honneur organisé le mercredi 16 avril prochain à 18h00, en mairie, pour le départ de Laure.

Le 07 avril 2025, monsieur Vincent SCHIELE prendra ses fonctions d'adjoint technique à la Commune d'Andolsheim.

Le 02 mai 2025, monsieur Hervé WETTERWALD prendra ses fonctions d'adjoint technique à Niedermorschwihr.

14. PRÉVOYANCE – PARTICIPATION AU MARCHÉ PUBLIC DU CDG 68 – 14/2025

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de la Commune de Niedermorschwihr une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des

comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la Commune de Niedermorschwihr conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Entendu les explications du Maire ;

**APRÈS DEBAT,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

1. DÉCIDE D'APPROUVER l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.

2. DÉCIDE de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.

3. PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

4. CHARGE le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

15. DIVERS- 14/2025

15.1. Panneaux accidentés Route de Turckheim.

15.2. Passage du Tour Auto 2025 le mercredi 09 avril : Départ de DIJON 6h30, passage au Valtin, Sultzere, Orbey, Labaroche, Ammerschwihr, Kaysersberg, Ingersheim, Niedermorschwihr (entre 12h00 et 13h00) puis Turckheim pour repartir sur Mulhouse (Arrivée de l'étape au Musée de l'Automobile).

15.3. Remplacement temporaire d'une institutrice

15.4. Terrain de football : Demande de nivellement.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne prenant plus la parole, le Maire lève la séance à 20h42.



Le Maire, Daniel BERNARD

La secrétaire de séance, Dominique KEMPF

Table des matières des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 MARS 2025

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024
3. Recensement de la population
4. Communications
5. ACVN : Fête Saint Wendelin 2024 - Demande de subvention
6. Conseil de Fabrique : Nouvelle sonorisation – Demande de subvention
7. Assemblée Générale Clochers Tors d'Europe – Demande de financement
8. Programme de travaux forestiers 2025
9. Taux de fiscalité 2025
10. Compte financier unique 2024
11. Affectation des résultats 2024
12. Budget primitif 2025
13. Mouvements de personnels
14. Prévoyance : Participation marché public du CDG68
15. Divers

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal DE NIEDERMORSCHWIHR
Séance du 25 MARS 2025**

Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE	PROCURATIONS
Tous les points	M BERNARD Daniel Maire		
Tous les points	M HABLITZ Christophe Adjoint au Maire		
Tous les points	M KUNTZMANN Aimé Adjoint au Maire		
Tous les points	M LAMEY Jean-Luc Adjoint au Maire	PROCURATION A M. KUNTZMANN Aimé	
Tous les points	M SCHMIDT Jean-François Adjoint au Maire		
Tous les points	M BOXLER Jean Conseiller municipal	Excusé, sans donner procuration	
Tous les points	M FERBER Bruno Conseiller municipal	Excusé, sans donner procuration	
Tous les points	Mme FICHTLER Audrey Conseillère municipale		
Tous les points	M KRANZER Thierry Conseiller municipal		
Tous les points	Mme LEROUGE Laureen Conseillère municipale		

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal DE NIEDERMORSCHWIHR
Séance du 25 MARS 2025
-suite-**

Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE	PROCURATIONS
Tous les points	Mme MATTER Rosetta Conseillère municipale		
Tous les points	Mme MARCHAL Claudia Conseillère municipale		
Tous les points	Mme MILLION-HUNCKLER Catherine Conseillère municipale		
Tous les points	M ROY Ludovic Conseiller municipal	PROCURATION A M. BERNARD Daniel	
Tous les points	M WEINZORN Claude Conseiller municipal		